



RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS¹

Paris, 29-31 août 2017

1. Séance d'ouverture

Le Groupe ad hoc de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens (dénommé ci-après le Groupe) a tenu une réunion au siège de l'OIE à Paris (France) du 29 au 31 août 2017.

La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur dévouement indéfectible au Groupe, qui a grandement contribué au succès des travaux de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens. Elle a fait le point sur les principales activités menées actuellement par l'OIE sur ce thème, y compris la mise en place d'une équipe dédiée à l'antibiorésistance, composée de deux autres agents du service des Sciences et des nouvelles technologies, dont les travaux débiteront à l'automne 2017.

Le Docteur Matthew Stone, Directeur général adjoint, a remercié les participants pour leur contribution et leur soutien continu au Groupe et souligné l'utilité de la table ronde pour recueillir des informations et pour la collaboration à venir. Il a mentionné le volume considérable des travaux consacrés à la résistance aux agents antimicrobiens par diverses organisations et secteurs et leur impact majeur sur les décisions politiques. Le Docteur Stone a noté la difficulté qui en résulte en matière de coordination pour maximiser l'effet de ces travaux et souligné les avancées de la Tripartite (FAO²/OIE/OMS³) vers une meilleure harmonisation. Il a indiqué que, dans le cadre du Groupe de coordination inter-institutions sur la résistance aux agents antimicrobiens (IACG) mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies, un exercice de cartographie était en cours de réalisation, couvrant toutes les activités menées par la Tripartite ainsi que par d'autres organismes des Nations Unies et par les secteurs public, privé et universitaire en matière d'antibiorésistance, afin d'orienter le programme de travail de l'IACG vers la résolution des lacunes. La prochaine réunion de l'IACG se tiendra en octobre 2017 au siège de l'OIE. Une séance de dialogue entre les parties prenantes et les services nationaux de l'élevage est prévue à cette occasion afin de présenter les activités actuelles du secteur de l'élevage en matière de résistance aux agents antimicrobiens. Le Docteur Stone a également mentionné l'examen programmé par l'OIE d'un nouvel indicateur relatif à la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre du processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires (PVS) de l'OIE, avec la contribution de certains membres du Groupe.

Le Docteur Stone a évoqué l'importance de l'actualisation prévue par le Groupe des chapitres 6.7 et 6.8 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*) et de la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, textes qui faciliteront les efforts d'harmonisation entre les Pays membres. Il a souligné l'importance de la contribution du Groupe concernant la Base de données mondiale sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux et la nécessité de continuer à soutenir les efforts déployés par les Pays membres pour fournir des données précises et comparables. Le Docteur Stone a signalé que l'OIE souhaitait plus de transparence et a donc demandé au Groupe d'élaborer une stratégie prospective pour la diffusion des résultats de cette collecte de données.

Le Docteur Stone a mentionné la mise en place par la Tripartite d'une équipe de communication sur la résistance aux agents antimicrobiens. Les éléments de communication produits par l'équipe seront utilisés lors de la Semaine de sensibilisation aux antibiotiques en novembre 2017 et s'adresseront principalement aux Pays membres à revenu faible et intermédiaire.

¹ Note : les points de vue et opinions exprimés dans le rapport du présent groupe ad hoc traduisent l'opinion des experts qui l'ont rédigé et ne reflètent pas nécessairement une prise de position de l'OIE. Ce rapport doit être lu parallèlement au rapport de la réunion de septembre 2017 de la Commission scientifique pour les maladies animales, car il intègre les considérations et observations émanant de ladite Commission. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant : <http://www.oie.int/fr/normes-internationales/commissions-specialisees-et-groupes/commission-scientifique-et-rapports/reunions/>

² FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

³ OMS : Organisation mondiale de la santé

2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur

L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux annexes I et II du présent rapport.

Le Docteur Herbert Schneider a été élu président du Groupe et les Docteurs Chris Teale et Carolee Carson ont été désignés rapporteurs.

3. Table ronde des participants sur les sujets nouveaux pouvant intéresser le Groupe

Les membres du Groupe ont communiqué les dernières informations de leurs régions et organisations respectives concernant les activités en lien avec l'utilisation des agents antimicrobiens et l'antibiorésistance, notamment le récent rapport du Groupe de travail pour une analyse conjointe inter-agences sur la consommation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens (JIACRA) et la méthode proposée par la Food and Drug Administration des États-Unis pour ajuster les données sur les antimicrobiens vendus ou distribués pour être utilisés chez les animaux destinés à la consommation humaine, en fonction d'un nouveau dénominateur basé sur la biomasse.

4. Le point sur la seconde phase de collecte des données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux

Le Docteur Delfy Góchez a fait le point sur la seconde phase de collecte de données relatives aux agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux auprès des Pays membres de l'OIE. Au total, 146 Pays membres ont répondu, nombre en augmentation par rapport aux 130 réponses reçues lors de la première phase. Les sources des données enregistrées sont similaires à celles de la première phase. Il y a également eu une augmentation du nombre de Pays membres fournissant des données quantitatives (107 dans la deuxième phase contre 89 dans la première) ; de même, 13 Pays membres ont choisi une option de notification plus détaillée. Les Pays membres n'ayant fourni que des informations de base ont fait état des obstacles qui les avaient empêchés de recueillir des données quantitatives, à savoir l'absence de cadre réglementaire, le manque de coopération entre les secteurs nationaux et le secteur privé, la pénurie d'outils et de ressources humaines et l'application insuffisante de la réglementation.

Dans l'ensemble, le système mondial de collecte de données s'est amélioré et plusieurs indicateurs de progrès ont été mis en lumière. Le processus de soumission des données a également contribué à améliorer les données collectées. À la fin de l'année 2017, l'OIE lancera le 5^e cycle de formations destinées aux Points focaux pour les produits vétérinaires, qui débutera en Afrique. Ce sera une bonne occasion pour relever les difficultés et discuter des obstacles rencontrés lors de la deuxième phase de collecte de données.

Le Groupe a observé que si l'essentiel du protocole de collecte des données se réfère au *Code terrestre* et au *Code aquatique* de l'OIE, d'autres points importants sont détaillés dans le document d'orientation de la base de données mondiale, ainsi que dans le questionnaire et son annexe. Le Groupe a recommandé que ces informations soient publiées sur le web (par exemple, sur le site internet de l'OIE) afin d'en améliorer la visibilité.

5. Présentation et approbation du dénominateur proposé

La Docteure Margot Raicek a présenté une méthode de calcul de la biomasse animale en tant que dénominateur provisoire proposé pour analyser les données quantitatives transmises par les Pays membres sur les agents antimicrobiens. Le calcul de la biomasse animale a été réalisé pour les pays ayant communiqué des données quantitatives correspondant aux années 2014 et 2015, qui ont fait l'objet des taux de réponse les plus élevés dans chacune des deux phases de collecte de données.

Le dénominateur a été calculé respectivement pour les bovins, les porcs, les volailles, les petits ruminants, les équidés, les lapins, les cervidés, les camélidés et les poissons d'élevage, en utilisant principalement les données de recensement du Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHIS), puis celles de FAOSTAT (statistiques de la FAO) comme source secondaire lorsqu'il n'y avait pas de données dans WAHIS pour une espèce donnée. La méthodologie a pris en compte le poids vif des animaux au moment de l'abattage, calculé à partir des données d'abattage dans FAOSTAT. La méthodologie a été élaborée à partir des données disponibles au niveau mondial, en utilisant pour l'Europe les données d'Eurostat, dont le recensement, présenté par catégories de production, est maintenant plus détaillé.

La méthodologie par espèce a utilisé des modèles basés sur des informations telles que la taille de l'animal ou les cycles de reproduction attendus pour les espèces à courte durée de vie. Il conviendra d'obtenir des données sur le poids des animaux et les cycles de reproduction à l'échelle sous-régionale, en recoupant les informations des Pays membres ou en introduisant les modifications nécessaires dans le système WAHIS. Le Groupe a pris acte du fait que WAHIS recueillera à l'avenir des données plus détaillées, par catégorie de production, sur la base des suggestions formulées par le Groupe.

Compte tenu de la décision du Groupe de retenir le poids vif au moment de l'abattage, la méthodologie proposée a été comparée à d'autres méthodes publiées recourant également à la biomasse en tant que dénominateur. L'une des différences majeures relevées entre ces méthodologies était la mention du poids vif à l'abattage au lieu du poids estimé au moment du traitement. Les résultats de l'analyse confirment la pertinence d'utiliser le poids vif à l'abattage. Le Groupe a recommandé que l'OIE mentionne cette analyse comparative dans le rapport sur la deuxième phase de collecte des données.

Le Groupe a examiné la question de savoir s'il fallait inclure les données sur les chats et les chiens dans l'analyse et a décidé de ne pas le faire pour l'instant, les données disponibles sur ces espèces étant lacunaires. Il pourrait être envisagé à l'avenir de présenter une analyse des données sur les animaux de compagnie provenant des pays en mesure de les fournir.

Le Groupe a approuvé la méthode qui lui a été proposée, basée sur le dénominateur provisoire, en précisant toutefois qu'elle devra être affinée au fur et à mesure que des informations nouvelles ou plus précises seront disponibles. Le Groupe a indiqué que pour l'instant, chaque espèce animale devait faire l'objet d'une approche légèrement différente et qu'il fallait utiliser plusieurs sources de données pour renseigner le dénominateur, afin de remédier aux divergences entre les sources de données internationales. Le Groupe a préconisé que le choix des sources soit explicité de manière générale dans le rapport.

Le Groupe a également recommandé de fournir des informations et des précisions complémentaires dans des documents annexes.

Les Docteurs Raicek et Góchez ont présenté une analyse préliminaire des quantités déclarées d'agents antimicrobiens, ajustées en fonction de la biomasse animale, pour les années 2014 et 2015. Cette analyse a mis en évidence certaines anomalies dans les données communiquées, soulignant les difficultés rencontrées par les Pays membres pour notifier les quantités d'agents antimicrobiens destinées à être utilisées chez les animaux (par exemple, double comptabilisation de certaines données lorsque plusieurs sources sont prises en compte dans la déclaration). L'OIE continuera à collaborer avec les Pays membres pour expliquer la méthode de notification et améliorer l'exactitude des données communiquées.

6. Examen du rapport présentant les résultats de la deuxième phase de la collecte par l'OIE des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux

La structure proposée par l'OIE est similaire à celle utilisée dans le premier rapport d'analyse des données de la base de données mondiale.

Le Groupe a décidé de centrer l'analyse à l'échelle mondiale des données quantitatives ajustées en fonction de la biomasse animale sur les données correspondant à l'année 2014. L'analyse des données correspondant à 2015 est en cours et sera présentée dans le prochain rapport.

Le Groupe a suggéré de modifier le titre du rapport de synthèse, le terme « utilisation » impliquant, aux yeux de certains pays, que des données existent à l'échelle des exploitations. Le Groupe a recommandé de revenir à la formulation antérieure précédemment approuvée (en français : « quantités d'agents antimicrobiens destinées à être utilisées chez les animaux »).

Le Groupe a recommandé que l'analyse générale rende compte de la variabilité et des écarts des notifications pour les données communiquées.

Le Groupe a également recommandé que les données soient notifiées, dans la mesure du possible, par classe d'antimicrobiens.

Le sommaire du prochain rapport approuvé par le Groupe est présenté à l'[annexe III](#).

7. Questionnaire à distribuer aux Pays membres lors de la troisième phase de la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux

Au vu des difficultés relevées par l'OIE lors de l'analyse de la deuxième phase de soumission des données, le Groupe a proposé de modifier la question 11 du questionnaire et d'ajouter quelques questions de suivi. Cette modification a pour but de résoudre le problème posé par le modèle à certains Pays membres, qui ne pouvaient décrire correctement la réglementation applicable aux agents antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance et leur utilisation chez les animaux.

Le Groupe a recommandé d'introduire les modifications suivantes dans cette partie du questionnaire :

Q11 : L'utilisation d'agents antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance est-elle pratiquée dans votre pays ? (Oui, Non, Ne sait pas)

Q12 : Votre pays est-il doté d'une législation ou réglementation couvrant l'utilisation des agents antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance chez les animaux ? (Oui – il existe une législation/réglementation, Non – il n'existe pas de législation ni de réglementation).

Q13 : Si votre pays est doté d'une législation/réglementation sur les agents antimicrobiens utilisés en tant que stimulateurs de croissance, pourriez-vous indiquer, parmi les situations suivantes, celle qui s'applique à votre pays ? (L'utilisation des agents antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance est interdite. Certains agents antimicrobiens sont interdits en tant que stimulateurs de croissance. L'utilisation des agents antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance est autorisée).

Q14 : Veuillez fournir, le cas échéant, la liste des agents antimicrobiens dont l'utilisation en tant que stimulateurs de croissance est autorisée.

8. Évolution et perspectives futures, partage des résultats

8.1. Liste proposée d'espèces à ajouter dans WAHIS et WAHIS+

Les Docteurs Lina Awada et Neo Mapitse ont fait le point sur l'actualisation en cours de WAHIS. Ils ont indiqué que la version actuelle de WAHIS sera maintenue pendant encore deux ans, après quoi WAHIS+, une nouvelle plateforme, sera mise en place. Il a été demandé au Groupe de donner son avis sur les changements à introduire à court et à long terme dans les données sur les populations animales de ces plateformes, en fonction des contraintes du dénominateur et des possibilités offertes par la plateforme WAHIS+ de traiter des sous-catégories de données et de renseigner des zones de texte libre.

En partant de la précédente liste établie par le Groupe en janvier 2017, quelques amendements ont été examinés afin de compléter la plateforme WAHIS actuelle en tenant compte des connaissances acquises lors de l'élaboration du dénominateur. Une attention particulière a été accordée au regroupement des animaux par catégories de production et par poids moyen attendu, afin de faciliter le calcul d'un dénominateur pertinent. Le Groupe a constaté que cette information était utile à maints égards (par exemple, pour analyser l'épidémiologie et l'impact des maladies), en plus de sa pertinence pour déclarer les quantités d'agents antimicrobiens destinées à être utilisées chez les animaux. Les propositions approuvées par le Groupe concernant les mises à jour de la plateforme WAHIS actuelle sont présentées à l'[annexe IV](#).

En ce qui concerne la prochaine plateforme WAHIS+ dont le lancement interviendra dans deux ans, le Groupe a recommandé d'ajouter plusieurs catégories d'animaux en fonction des types de production ainsi que des sous-catégories et des zones de texte libre afin que les Pays membres puissent saisir des données aussi détaillées que possible. Le lancement de WAHIS+ permettra également de recueillir des informations sur les poids estimés et les facteurs liés aux cycles de production, pays par pays, ce qui facilitera le calcul le plus sophistiqué possible du dénominateur de biomasse à l'avenir. La liste des données sur les populations animales que le Groupe propose d'inclure dans WAHIS+ est présentée à l'[annexe V](#).

Le Groupe a souligné l'importance de la terminologie utilisée pour désigner les catégories d'animaux par types de production, afin d'éviter les confusions ou la double comptabilisation lors de la collecte des données. Le Groupe a ajouté une description aux catégories proposées d'animaux destinées au document d'instructions pour la collecte des données ; celles-ci figurent entre parenthèses dans les listes proposées.

8.2. Recommandations concernant la transmission de données sur l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux à l'avenir

Le Groupe a affirmé l'importance de réévaluer régulièrement les prochaines étapes de la transmission des données, en particulier pour proposer de nouvelles améliorations aux données, perfectionner la méthode et mettre au point le processus de validation des données des pays membres. Le Groupe estime qu'avec le temps et l'expérience, l'OIE et les Pays membres gagneront en confiance dans le traitement des données et apprendront à mieux interpréter les sources de données et à perfectionner leur approche méthodologique. Cela améliorera la fiabilité des informations qui pourront être notifiées.

Le Groupe a recommandé les étapes suivantes pour la notification:

- maximiser la participation des Pays membres ;
- améliorer la précision du numérateur et du dénominateur et affiner la méthodologie d'évaluation, en se basant à la fois sur l'expérience et sur le niveau accru de précision des données notifiées à l'avenir ;
- effectuer une analyse mondiale annuelle des données et affiner périodiquement le dénominateur provisoire, en fonction de l'expérience acquise et des observations des Pays membres ;
- notifier les données par espèces animales à mesure que les capacités de collecte des données des Pays membres s'amélioreront ;
- élaborer une procédure permettant aux Pays membres de valider leurs données, aussi bien au regard du numérateur que du dénominateur.
- faire l'analyse dans le temps des tendances quantitatives, qui devra gagner en précision à mesure que les données deviendront plus fiables et robustes.

Le Groupe a pris acte des fréquentes demandes adressées par des tiers à l'OIE en vue de divulguer des informations nationales confidentielles. Compte tenu des améliorations restant à apporter aussi bien au niveau des données que des sources d'information et des approches méthodologiques, le Groupe a estimé qu'il n'était pas souhaitable de publier ces données mais a suggéré que l'OIE encourage les Pays membres à publier leurs propres données dès lors qu'ils considèrent que leurs résultats sont fiables.

Le Groupe a estimé que si les rapports devaient être publiés par les pays à l'avenir, l'OIE devrait mettre au point un processus permettant aux Pays membres d'examiner et de se concerter sur les données à publier.

9. Examen des commentaires des Pays membres sur le projet de mise à jour du chapitre 6.7 du Code terrestre, Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens

Le Groupe a examiné les nouveaux commentaires émanant des Pays membres concernant le chapitre 6.7 du *Code terrestre*.

Le Groupe a constaté que les Pays membres n'avaient pas toujours les mêmes priorités concernant l'origine et les types d'échantillons à analyser dans le cadre de leur programme de surveillance et de suivi de l'antibiorésistance. Ces différences étaient perceptibles dans les commentaires reçus des Pays membres, qui ne concordaient pas toujours et ne mettaient pas nécessairement l'accent sur les mêmes priorités.

En réponse à une demande visant à exclure les aliments pour animaux et l'environnement du champ d'application des programmes de surveillance et de suivi de l'antibiorésistance (et à une deuxième demande visant à exclure uniquement les aliments pour animaux), le Groupe a estimé qu'il était important de déterminer l'origine des phénomènes de résistance dans une population animale et a rappelé les commentaires qu'il avait examinés lors de sa précédente réunion et qui, au contraire, demandaient une surveillance accrue des aliments pour animaux. Le Groupe a recommandé de maintenir la surveillance et le suivi des bactéries résistantes dans les aliments pour animaux et dans l'environnement, en tenant compte des priorités nationales. Les aliments destinés aux animaux constituent seulement l'une des nombreuses sources de bactéries résistantes et le chapitre n'avait pas pour but de fournir une liste exhaustive des sources à surveiller mais de donner des indications sur les différents types de surveillance à exercer en fonction de la situation de chaque pays. Le rôle joué par les aliments pour animaux et par l'environnement en tant que sources d'antibiorésistance a été évoqué par le passé et tant les lignes directrices CAC/GL 77-2011 du Codex Alimentarius (Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire) que le chapitre 6.7 du *Code terrestre* y font référence.

Suite au commentaire d'un Pays membre, le Groupe a décidé d'ajouter une référence aux « tendances » dans la description de la surveillance et du suivi figurant dans la partie introductive du chapitre.

Bien qu'il ait décidé de maintenir la mention des aliments pour animaux et de l'environnement, le Groupe a révisé la partie de l'article sur les généralités (6.7.3.1) afin de tenir compte des priorités en matière de surveillance et de suivi. Le Groupe a considéré que les animaux, les denrées alimentaires et l'être humain devaient être considérés comme prioritaires pour le suivi et la surveillance, tandis que les aliments pour animaux et l'environnement pouvaient être pris en compte en fonction des priorités nationales.

La proposition d'ajouter la mention « le cas échéant » pour ce qui concerne l'analyse des registres n'a pas été retenue car les commentaires introductifs de cette section sont exprimés au conditionnel, ce qui suppose que la prise en compte de cet aspect particulier est facultative. Le Groupe a souscrit à la requête d'ajouter une référence au « caecum » en tant qu'exemple supplémentaire du type d'échantillons susceptibles d'être collectés (article 6.7.4.1.b). Le Groupe a accepté la proposition de préciser dans le texte que l'on pouvait calculer la taille appropriée des échantillons à analyser dans un programme de prélèvements afin d'évaluer les tendances, la prévalence, ou bien ces deux paramètres. Le Groupe a également souscrit à la proposition d'inclure la prévalence escomptée de la bactérie cible dans les critères déterminant la taille des échantillons. Le Groupe n'a pas souscrit aux propositions de nature éditoriale visant à corriger l'intitulé du Tableau 1, dans la mesure où les changements proposés ne reflétaient pas le contenu du tableau. Le Groupe a accepté d'ajouter deux lignes au Tableau 1, correspondant à des prévalences escomptées plus faibles, soit respectivement 1 % et 5 %.

Le Groupe a réorganisé la liste des origines des échantillons figurant à l'article 6.7.3.4, en cohérence avec la logique du chapitre et les révisions du texte précédent, afin de prendre en compte les origines considérées comme hautement prioritaires. Le texte relatif aux aliments pour animaux a été modifié afin de prendre en compte les changements apportés à la section sur les généralités.

Le Groupe a décidé de réviser le texte conformément aux commentaires reçus afin de clarifier les résultats attendus de la recherche de bactéries à partir des prélèvements issus de carcasses, ainsi que la détermination de leur sensibilité aux agents antimicrobiens telle que décrite dans le Tableau 2 à partir des résultats obtenus. Le Groupe n'a pas souscrit à la demande de remplacer « prescriptions » par « choix d'un traitement », la formulation actuelle lui paraissant appropriée. Le Groupe a accepté la recommandation d'ajouter une phrase relative aux données épidémiologiques.

Le Groupe a rejeté la demande d'ajouter *Salmonella* et *Campylobacter* à la liste des agents pathogènes des volailles présentée au Tableau 3. Ce Tableau est consacré aux agents pathogènes affectant les animaux ; les *Salmonella* et *Campylobacter* spp. sont examinées dans d'autres sections du *Code terrestre* traitant des agents pathogènes zoonotiques.

Le Groupe a pris en compte les commentaires sur la pertinence d'effectuer des prélèvements en différents points de la chaîne alimentaire (exploitation, abattoir, viande) et rappelé les commentaires antérieurs sur les prélèvements effectués à l'abattoir mentionnés dans le paragraphe relatif à l'origine des échantillons. Le Groupe a proposé de reformuler le paragraphe afin de tenir compte des commentaires. Le Groupe a souscrit aux commentaires demandant de supprimer la mention à la lysotypie et d'actualiser le texte en se référant aux méthodes de génotypage (qui remplacent désormais celles de lysotypie).

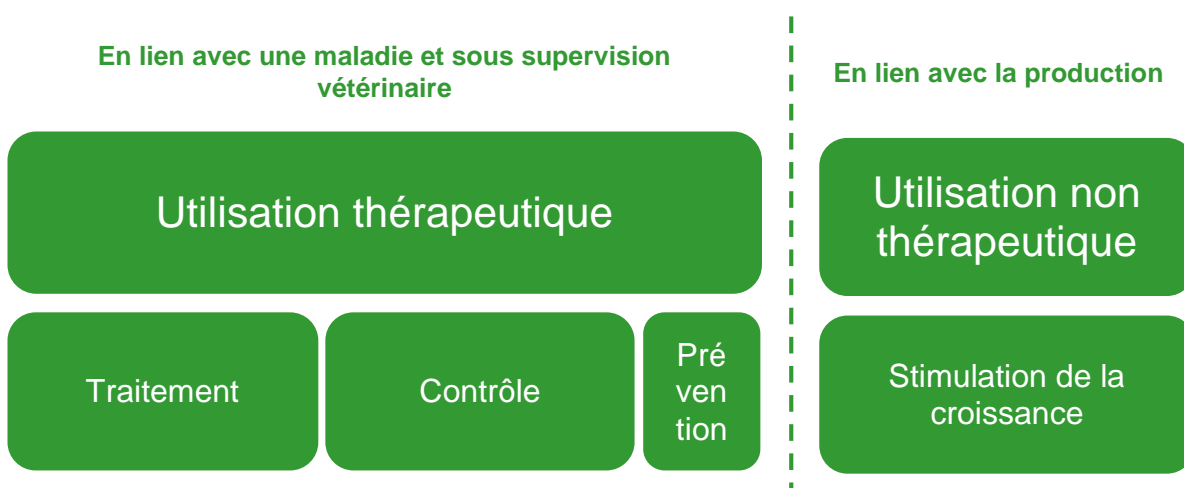
10. Examen des commentaires des Pays membres sur le projet de mise à jour du chapitre 6.8 du *Code terrestre*, Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation

Le Groupe a examiné les commentaires reçus concernant les définitions suivantes proposées pour le chapitre 6.8 du *Code terrestre* : utilisation thérapeutique, utilisation préventive et stimulateur de croissance.

Le Groupe a pris en compte la définition proposée par un Pays membre pour « médicament antimicrobien important au plan médical » à savoir : « médicament antimicrobien important du fait de son efficacité thérapeutique chez l'être humain ». La réflexion du Groupe a porté sur l'utilité d'ajouter une telle définition dans le *Code terrestre*. Le Groupe a constaté qu'à l'heure actuelle ce terme n'est utilisé dans aucun des *Codes* de l'OIE. Le Groupe a admis qu'il était possible d'établir une sous-catégorie pour les agents antimicrobiens utilisés en tant que stimulateurs de croissance, tout en notant que la position concernant l'importance en médecine humaine de chaque composé était loin d'être fixée et pouvait encore évoluer. Après avoir examiné la nécessité et l'intérêt potentiel de ce terme, le groupe a conclu que le concept concernait la santé humaine et relevait donc des compétences et des activités de l'OMS.

Le Groupe a pris en compte le texte proposé concernant la définition de l'utilisation préventive et accepté la plupart des éclaircissements rédactionnels proposés. Le Groupe n'a pas souscrit à la proposition de supprimer « pour une durée limitée » ; en effet, parmi d'autres facteurs, cette précision permettait d'établir une différence entre l'utilisation préventive et l'utilisation en tant que stimulateur de croissance. Le Groupe a examiné un commentaire portant sur les termes « utilisation thérapeutique » et « utilisation préventive », visant à préciser que le traitement pouvait être administré à plus d'un animal ; le texte a été reformulé comme suit : « à un animal individuel ou à des groupes d'animaux » ; le terme « défini » a été ajouté à la définition proposée de l'utilisation préventive, pour plus de clarté. Le Groupe n'a pas souscrit à la proposition d'ajouter le terme « ordre », qui n'est pas d'un usage courant à l'échelle mondiale.

Le Groupe a révisé et amélioré le graphique destiné à illustrer les différentes catégories d'utilisation. Ce graphique a pour but de différencier clairement les trois types d'utilisation thérapeutique devant faire l'objet d'une supervision vétérinaire : traitement, contrôle et prévention d'une maladie.



Le Groupe a estimé que l'utilisation thérapeutique couvrait toutes les utilisations en lien avec une maladie ; il a également réaffirmé que ces dernières étaient toujours placées sous supervision vétérinaire.

Le Groupe a estimé que les utilisations pour des motifs de production (en tant que stimulateurs de croissance) ainsi que certaines utilisations marginales (par exemple, en vue du marquage du squelette de poisson) relevaient des utilisations non thérapeutiques.

Conformément à la suggestion d'un Pays membre, un changement mineur a été introduit dans la définition des stimulateurs de croissance, en précisant « dans les aliments pour animaux ou l'eau de boisson ».

Les conclusions du Groupe ont concordé avec les commentaires reçus des Pays membres préconisant d'adopter deux catégories : l'utilisation thérapeutique (en lien avec une maladie et placée sous le contrôle d'un vétérinaire) et l'utilisation non thérapeutique (en lien avec la production). Le Groupe a souscrit à la demande des Pays membres de clarifier les catégories des différents types d'utilisation.

Le Groupe a fait observer que dans le cadre de l'utilisation thérapeutique, les catégories relevant du traitement, du contrôle ou de la prévention pouvaient être utilisées ou appliquées dans différents contextes, par exemple la gestion des risques, les documents d'orientation, la surveillance ou la recherche. Le Groupe a pris en compte les commentaires d'un Pays membre relatifs à l'application concrète de la terminologie proposée (à savoir, collecte des données de surveillance) et estimé qu'il fallait parfois recourir simultanément à plusieurs catégories d'utilisation, lorsque les données étaient incomplètes.

Le Groupe a estimé qu'aux fins des définitions proposées, les significations du « contrôle » et de la « métaphylaxie » étaient considérées comme équivalentes. De même, les termes prévention, utilisation préventive et prophylaxie étaient considérés comme ayant la même signification.

Les définitions proposées ont donc été formulées comme suit :

Utilisation thérapeutique : Administration d'un agent antimicrobien à un animal individuel ou à un groupe d'animaux dans le but de traiter, de contrôler ou de prévenir une infection ou une maladie. Les médicaments vétérinaires contenant des agents antimicrobiens ne devaient être utilisés que sur prescription d'un vétérinaire ou, à défaut, d'une personne dûment qualifiée et habilitée à prescrire ces produits, conformément à la législation nationale et sous supervision d'un vétérinaire.

Le **traitement** désigne l'administration d'un agent antimicrobien à un animal individuel ou à un groupe d'animaux cliniquement atteints d'une maladie infectieuse.

Le **contrôle** désigne l'administration d'un agent antimicrobien à des groupes d'animaux malades ou sains (mais présumés infectés) afin de minimiser ou de faire disparaître les signes cliniques et d'empêcher la maladie de se propager.

La **prévention** désigne l'administration d'un agent antimicrobien à un animal individuel ou à un groupe d'animaux non atteints mais présentant un risque de développer une infection spécifique ou se trouvant dans une situation exposée à la maladie en l'absence de médicament ; le médicament est administré sous supervision d'un vétérinaire en respectant une posologie et une durée d'administration définies. Les médicaments vétérinaires contenant des agents antimicrobiens ne devaient être utilisés que sur prescription d'un vétérinaire ou, à défaut, d'une personne dûment qualifiée et habilitée à prescrire ces produits, conformément à la législation nationale et sous supervision d'un vétérinaire.

Le Groupe a estimé qu'aux fins des définitions proposées, les significations de « contrôle » et de « métaphylaxie » étaient considérées équivalentes.

Aux fins des définitions proposées, la signification du terme « prévention » est considérée équivalente à celle de « prophylaxie » et d' « utilisation préventive ».

Stimulateurs de croissance : Les stimulateurs de croissance sont des agents antimicrobiens administrés aux animaux dans les aliments ou l'eau de boisson, dans le but d'augmenter leur croissance pondérale ou l'efficacité de leur utilisation des aliments par un procédé autre que strictement nutritionnel. Le terme ne s'applique PAS à l'usage d'antimicrobiens dans le but de traiter, de contrôler ou de prévenir des maladies infectieuses, même lorsqu'une stimulation de la croissance accidentelle est obtenue (cette définition est conforme à celle de la norme CAC/RCP 61-2005 du Codex Alimentarius).

11. Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

Le Groupe a examiné la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire. Les aspects nécessitant un examen complémentaire étaient les stimulateurs de croissance, les ionophores, les pleuromutilines, la colistine ainsi que la mise à jour par l'OMS des informations relatives aux agents antimicrobiens importants en médecine humaine. Le Groupe a souhaité poursuivre l'examen de ces aspects, y compris l'analyse et la mise à jour des recommandations fournies avec la liste. Le Groupe a également envisagé de rédiger des recommandations spécifiques relatives à la colistine. Les questions soulevées par la liste seront examinées lors de la prochaine réunion du Groupe et toute information disponible d'ici là sera prise en compte.

12. Prochaine Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et sur l'antibiorésistance

La prochaine Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens et l'antibiorésistance est prévue en 2018. Il a été demandé au Groupe de désigner les membres du Comité scientifique de la conférence. Le Groupe n'avait pas d'élément nouveau à signaler sur cette question.

13. Questions diverses

Le Groupe a proposé de tenir sa prochaine réunion du 22 au 24 janvier 2018.

14. Adoption du rapport

Le Groupe a adopté le rapport.

.../Annexes

RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS
Paris, 29-31 août 2017

Ordre du jour

1. **Séance d'ouverture**
 2. **Adoption de l'ordre du jour et désignation du président et du rapporteur**
 3. **Table ronde des participants sur les sujets nouveaux pouvant intéresser le Groupe**
 4. **Le point sur la seconde phase de collecte des données relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux**
 5. **Présentation et approbation du dénominateur proposé**
 6. **Examen du rapport présentant les résultats de la deuxième phase de la collecte par l'OIE des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux**
 7. **Questionnaire à distribuer aux Pays membres lors de la troisième phase de la collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux**
 8. **Évolution et perspectives futures, partage des résultats**
 - 8.1. Liste proposée d'espèces à ajouter dans WAHIS et WAHIS+
 - 8.2. Recommandations concernant la transmission de données sur l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux à l'avenir
 9. **Examen des commentaires des Pays membres sur le projet de mise à jour du chapitre 6.7 du *Code terrestre*, Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens**
 10. **Examen des commentaires des Pays membres sur le projet de mise à jour du chapitre 6.8 du *Code terrestre*, Suivi des quantités d'agents antimicrobiens utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation**
 11. **Liste de l'OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire**
 12. **Prochaine Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et sur l'antibiorésistance**
 13. **Questions diverses**
 14. **Adoption du rapport**
-

RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris, 29-31 août 2017

Liste des participants

MEMBRES

Professeur Peter Borriello
(excusé)
Chief Executive Officer
Veterinary Medicines Directorate
Woodham Lane, New Haw,
Addlestone, Surrey KT15 3NB
ROYAUME-UNI
p.borriello@vmd.defra.gsi.gov.uk

Docteure Carolee Carson
Veterinary Epidemiologist / Risk Assessor Canadian
Integrated Program for Antimicrobial Resistance
Surveillance
Centre for Foodborne, Environmental and Zoonotic
Infectious Diseases,
Public Health Agency of Canada,
Guelph, Ontario N1G 5B2 - CANADA
Tel: (519) 826-2346
carolee.carson@phac-aspc.gc.ca

Docteur Jordi Torren Edo
Scientific Administrator
Animal and Public Health
European Medicines Agency
7 Westferry Circus, Canary Wharf
London E14 4HB - ROYAUME-UNI
Tél. : (44 207) 523 7034
Fax : (44 207) 418 8447
jordi.torren@ema.europa.eu

Docteur Gérard Moulin
ANSES - Fougères
Agence nationale du médicament vétérinaire B.P.
90203 - La Haute Marche, Javené
35302 Fougères Cedex
FRANCE
Tél. : (33) (0) 2 99 94 78 78
Fax : (33) (0) 2 99 94 78 99
gerard.moulin@anses.fr

Docteur Donald Prater
Assistant Commissioner for Food Safety Integration
Office of Foods and Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
10903 New Hampshire Avenue
Silver Spring, MD 20993
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Tél. : (1) 301-348-3007
Donald.Prater@fda.hhs.gov

Docteur Herbert Schneider
Agrivet International Consultants
P.O. BOX 178
Windhoek
NAMIBIE
Tél. : (264) 61 22 89 09
Fax : (264) 61 23 06 19
herbert@farmhabis.com

Docteur Chris Teale
VLA Weybridge, New Haw Addlestone, Surrey KT15
3NB
ROYAUME-UNI
Tél. : (44-1743) 46 76 21
Fax : (44-1743) 44 10 60
Christopher.Teale@apha.gsi.gov.uk

Docteur Masumi Sato
Directeur
Pathology and Pathophysiology Research Division
National Institute of Animal Health
3-1-5 Kannondai Tsukuba, Ibaraki 305-0856
JAPON
Tél. : (81) 29 838 7772
masumi@affrc.go.jp

AUTRES PARTICIPANTS

Docteur Jacques Acar
(excusé)
Expert de l'OIE
22 rue Emeriau, 75015 Paris
FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 59 42 41
jfacar7@wanadoo.fr

Docteur Olivier Espeisse
HealthforAnimals
168 Avenue de Tervueren, Box 8
1150 Bruxelles
BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 541-0111
espeisse_olivier@elanco.com

Docteure Awa Aidara Kane
Coordonnatrice de l'Unité Sécurité sanitaire des
aliments et zoonoses, OMS – Organisation
mondiale de la santé, 20 avenue Appia
1211 Genève 27 – SUISSE
Tél. : +41 22 791 34 45
Fax: +41 22 791 48 07
aidarakanea@who.int

Docteure April Johnson
Division Production et santé animales
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome - ITALIE
Tél. : (+39) 06 57051
April.Johnson@fao.org

Docteur Baptiste Dungu
(excusé)
Membre de la Commission scientifique pour les
maladies animales
Lot 157, ZI Sud-Ouest P.O. Box 278
Mohammadia 28810
MAROC
Tél. : +212 5 23 30 31 32
Fax : +212 5 23 30 21 30
B.DUNGU@mci-santeanimale.com

REPRÉSENTANT DE LA SCAD

SIÈGE DE L'OIE

Docteur Matthew Stone
Directeur général adjoint
m.stone@oie.int

Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel
Chef du Service des Sciences et des
nouvelles technologies
e.erlacher-vindel@oie.int

Docteur François Diaz
Chargé de mission
Service des Sciences et des
nouvelles technologies
f.diaz@oie.int

Docteure Delfy Góchez
Chargée de mission
Service des Sciences et des
nouvelles technologies
d.gochez@oie.int

Docteure Margot Raicek
Chargée de mission
Service des Sciences et des
nouvelles technologies
m.raicek@oie.int

Docteur Neo Mapitse
Adjoint du Chef du Service
d'information et d'analyse de la santé
animale mondiale
n.mapitse@oie.int

Docteure Lina Awada
Épidémiologiste
Service d'information et d'analyse de
la santé animale mondiale
l.awada@oie.int

**EXAMEN DU RAPPORT
SUR LES RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME PHASE DE LA COLLECTE PAR L'OIE
DES DONNÉES SUR LES AGENTS ANTIMICROBIENS DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS CHEZ LES ANIMAUX**

Projet de sommaire

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

RÉSUMÉ

REMERCIEMENTS

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

GLOSSAIRE DE L'OIE

1. INTRODUCTION

- 1.1 Contexte
- 1.2 Champ d'application

2. MATÉRIELS ET MÉTHODES

- 2.1 Modèle pour la collecte des données
- 2.2 Méthode d'estimation de la biomasse animale
- 2.3 Quantités d'agents antimicrobiens ajustées en fonction de la biomasse animale

3. ANALYSE À L'ÉCHELLE MONDIALE

- 3.1 Informations générales
- 3.2 Quantités d'agents antimicrobiens
- 3.3 Biomasse animale
- 3.4 Quantités d'agents antimicrobiens ajustées en fonction de la biomasse animale

4. ANALYSE À L'ÉCHELLE DES RÉGIONS DE L'OIE

- 4.1 Informations générales
- 4.2 Quantités d'agents antimicrobiens
- 4.3 Biomasse animale
- 4.4 Quantités d'agents antimicrobiens ajustées en fonction de la biomasse animale

5. DISCUSSION

- 5.1 Progrès accomplis par les Pays membres
- 5.2 Limites de l'analyse des quantités d'agents antimicrobiens
- 5.3 Limites de l'estimation de la biomasse animale
- 5.4 Obstacles à la collecte des données sur les quantités d'agents antimicrobiens

6. Orientations futures de la collecte de données et de la base de données

7. CONCLUSIONS

8. RÉFÉRENCES

9. INFORMATIONS NATIONALES DISPONIBLES SUR LE WEB

ANNEXES

Annexe 1. Afrique

Annexe 2. Amériques

Annexe 3. Asie – Pacifique

Annexe 4. Europe

Annexe 5. Moyen-Orient

Annexe 6. Modèle de l'OIE

Annexe 7. Instructions pour remplir le modèle OIE de collecte des données sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux

Annexe 8. Annexe aux Instructions pour remplir le modèle OIE de collecte des données sur les agents antimicrobiens utilisés chez les animaux

Annexe 9. Répartition des pays par Régions de l'OIE ? Conformément à la Note de service de l'OIE 2010/2012.

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux du rapport

Tableaux des annexes 1 à 5

LISTE DES FIGURES

Figures du rapport

Figures des annexes 1 à 4

**Liste des catégories d'animaux et d'espèces animales proposées
pour la version actualisée de WAHIS (version actuelle)**

CATÉGORIES D'ANIMAUX
Bovins
Bovins de boucherie adultes (2 ans ou plus) Bovins laitiers adultes (2 ans ou plus) Mâles et femelles (1 à 2 ans, y compris bovins à l'engraissement) Veaux (<1 an)
Buffles
Cervidés
Porcs
Porcs adultes (reproducteurs) Porcs à l'engraissement Porcelets (non sevrés) Porcs d'élevages familiaux
Oiseaux
Poulets de chair Poules pondeuses Dindes Autres oiseaux Volailles d'élevages familiaux
Petits ruminants
Ovins et caprins (cheptels mixtes) Ovins adultes (reproducteurs) Caprins adultes (reproducteurs) Agneaux (<6 mois) Chevreux (<6 mois)
Équidés
Chevaux Ânes/mulets/bardots
Camélidés
Lièvres et lapins
Lapins Lièvres
Chats
Chiens
Poissons (d'élevage)
Mollusques (d'élevage)
Crustacés (d'élevage)
Amphibiens (d'élevage)

Liste des catégories d'animaux et d'espèces animales proposées pour WAHIS+

CATÉGORIES D'ANIMAUX
Bovins
Bovins mâles et femelles adultes (2 ans et plus) <i>Bovins laitiers adultes</i> <i>Bovins de boucherie adultes</i> Mâles et femelles (1 à 2 ans, y compris bovins à l'engraissement) : fc <i>Bovins laitiers mâles et femelles, 1 à 2 ans</i> <i>Bovins de boucherie mâles et femelles, 1 à 2 ans</i> Veaux (<1 an) fc
Buffles
Buffles adultes Bufflons (<1 an)
Cervidés
Cervidés adultes (à préciser dans la zone de texte) Faons (<1 an)
Porcs
Porcs adultes (reproducteurs) Porcs à l'engraissement fc Porcelets (non sevrés) fc Porcs d'élevages familiaux
Volailles
Poulets de chair fc Poules pondeuses fc Dindes fc Autres oiseaux (à préciser dans la zone de texte) Volailles d'élevages familiaux
Petits ruminants
Ovins et caprins (cheptels mixtes) Ovins <i>Ovins adultes (reproducteurs)</i> <i>Agneaux (<6 mois) fc</i> Caprins <i>Caprins adultes (reproducteurs)</i> <i>Chevreaux (<6 mois) fc</i>
Équidés
Chevaux Ânes Mulets/bardots
Camélidés
Chameaux Lamas Alpacas
Lièvres et lapins
Lapins Lièvres

Animaux de compagnie
Chats Chiens Autres animaux de compagnie (à préciser dans la zone de texte)
Aquaculture
Poissons Mollusques Crustacés Amphibiens
Reptiles (d'élevage)

fc : facteur cyclique à indiquer.
